

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D001/2018

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 9 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux des services techniques du pôle de Brionne de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 février 2018

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, M. ARNAUD M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VANDERHOEVEN, Mme VATINEL

Étaient absents : Mme BINET, Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE

Pouvoirs : Mme BINET a donné pouvoir à Mme VATINEL

Secrétaire de séance : M. ANTHIERENS

Objet : Élection du Vice-Président du C.I.A.S.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 3 mars 2017 par laquelle Monsieur André ANTHIERENS avait été élu Vice-Président du C.I.A.S.

Considérant que Monsieur André ANTHIERENS a fait part de sa démission de cette fonction par courrier en date du 16 octobre 2017, il convient de procéder à une nouvelle élection du Vice-Président au regard de l'article 5 du règlement intérieur du C.I.A.S. qui stipule que « conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration, après appel à candidature en séance et vote à bulletins secrets, élit en son sein à la majorité absolue un administrateur au poste de Vice-Président du C.I.A.S. parmi les administrateurs. »

Aussi, Monsieur le Président invite les membres présents à faire acte de candidature.

Madame Martine VATINEL se porte candidate.

Il est procédé à l'élection du Vice-Président par vote à bulletins secrets conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui stipule qu'il « est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ».

A l'issue du vote, Mme VATINEL est élue à la majorité avec 13 voix pour, 1 vote blanc et 1 vote nul.

⇒ **Le Conseil d'Administration, après avoir procédé à son élection, a élu Madame Martine VATINEL Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CIAS.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20180228-18D001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2018



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.